

Pièces à produire selon votre situation

- ➔ photocopie de la carte d'identité ainsi que de l'attestation Vitale où figure le nom de l'étudiant.
- ➔ photocopie de la carte d'identité.
- ➔ photocopie de l'attestation Vitale de la personne à laquelle vous êtes rattaché.
- ➔ photocopie de l'avis d'annulation d'inscription émanant de l'établissement.
- ➔ recto-verso de la carte européenne d'assurance maladie ou attestation d'assurance privée couvrant l'année universitaire.
voir si convention entre les deux pays. La liste des pays concernés est consultable sur le site www.cleiss.fr (centre des liaisons européennes pièce d'identité).
- ➔ certificat d'hérédité sera demandé.